



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Direction des Personnels Militaires
de la Gendarmerie Nationale

Sous-direction de la gestion du personnel

N° 74814 – 14 OCTOBRE 2015
GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGS

Le ministre de l'intérieur

- VU** le code de la défense,
- VU** le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie,
- VU** le décret n° 2009-1723 du 30 décembre 2009, autorisant le ministre de l'intérieur à déléguer ses pouvoirs en matière de mutation des militaires non officiers de la gendarmerie nationale,
- VU** l'instruction n° 1267 GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV du 5 mars 2013, relative à la mobilité et aux mutations des sous-officiers de gendarmerie (Class. 91.25),
- VU** la circulaire n° 44000 GEND/DPMGN/SDPRH/BRFM du 19 juin 2014, relative à la détermination du centre des intérêts matériels et moraux des officiers et sous-officiers de la gendarmerie nationale (Class. 91.29),
- VU** la circulaire n° 970980 GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV du 3 septembre 2015, relative à la gestion des sous-officiers de gendarmerie affectés outre-mer (Class. 91.28),
- VU** la note-express n° 35494 GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGS du 19 mai 2015, relative à la relève outre-mer 2016-2017 des sous-officiers de gendarmerie spécialistes « systèmes d'information et de communication » et « montagne »,
- VU** les fiches de vœux établies par les sous-officiers de gendarmerie spécialistes « systèmes d'information et de communication »,
- VU** les avis émis par les autorités hiérarchiques respectives,

CONSIDERANT les situations professionnelles et personnelles des militaires,

DECIDE

Art. 1^{er}. - La demande d'affectation outre-mer formulée par les sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « systèmes d'information et de communication » dont le nom figure en annexe I, est agréée au titre des formations et unités d'outre-mer mentionnées, jusqu'au 31 décembre 2016.

.../...

Art. 2. - Aucune mesure d'ordre privé à caractère définitif se rapportant au départ outre-mer ne devra être prise par le sous-officier dont la candidature est retenue, tant que l'ordre de mutation le concernant n'aura pas été prononcé.

Il sera rendu compte sous référence du présent timbre de tout changement de position ou de situation intervenant postérieurement à la date de la décision.

Art. 3. - L'attention du militaire est attirée sur le caractère révocable de l'agrément (reconsidération en cas d'évolution négative de la manière de servir et de son comportement, **CCPM non validé ou non valide à la date du départ, inaptitude travaux en hauteur...**).

Art. 4. - En vertu des articles R.4125-1 et suivants du code de la défense, la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la commission des recours militaires, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification.

La saisine de la commission est un préalable obligatoire à l'exercice d'un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente.

Art. 5. - Les termes de cette décision seront notifiés aux intéressés dans les formes prescrites par la note-express n° 40000 DEF/GEND/RH/ETG du 17 août 2001. Un récépissé de notification, accompagné de la présente décision, sera inséré dans leurs dossiers.

Art. 6. - L'ensemble des postes étant pourvus pour 2016, le sous-officier de gendarmerie ayant formulé une fiche de vœux outre-mer et dont le nom figure en annexe II sera informé par son commandant de région (ou autorité assimilée) que sa demande est rejetée. Il pourra présenter une nouvelle demande, sous réserve de réunir les conditions exigées, lors d'un prochain appel à volontaires pour l'outre-mer.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation
le général Éric-Pierre MOLOWA
sous-directeur de la gestion du personnel
« ORIGINAL SIGNÉ »

DESTINATAIRE :

Gendarmerie Nationale (métropole – outre-mer)
Jusqu'à l'échelon région et formations assimilées

DIFFUSION INTERIEURE :

- Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale,
- Inspection générale de la gendarmerie nationale,
- Direction de l'opération et de l'emploi,
- Direction des soutiens et des finances,
- Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure,
à l'attention du conseiller technique de la spécialité SIC.

Décision n° 74814 GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGS du 14 octobre 2015

Spécialité : Systèmes d'information et de communication

Liste des volontaires dont la demande est agréée :

NIGEND	GRADE	NOM, Prénom	AFFECTATION	COMGEND
126405	MAJ	GUERINEAU John	BIS STIG	NOUVELLE-CALEDONIE
113405	MAJ	KARCZ Frédéric	SERI DT SCRTA	MARTINIQUE
158007	ADC	BOISSART Thierry	SSSI SESTI GSA	POLYNESIE-FRANCAISE
119021	ADC	MOCQ Didier	SSIC GGD88	MAYOTTE
166597	ADJ	BOULIER David	BTS STIG	GUADELOUPE
157535	ADJ	DANTO Bruno	SFSC BF CNFSICG	REUNION
154647	ADJ	DEFOURS Emmanuel	SSIC GGD42	POLYNESIE-FRANCAISE
157541	ADJ	DEMAZIERE Benoît	SSIC GGD38	GUYANE
170458	ADJ	FLAMENT Claude	SSIC GGD40	REUNION
161991	ADJ	MOREL Thierry	SSIC GGD77	NOUVELLE-CALEDONIE
70634	ADJ	TIZIANEL Josselin	SSIC GGD27	GUADELOUPE
189296	MDC	DERIAN Cyril	SSIC GGD55	MARTINIQUE
188324	MDC	GABASA David	SSIC GGD13	REUNION
174058	MDC	LOUSTAU Laurent	SSIC GGD65	MAYOTTE
163191	MDC	MAS Frédéric	SSIC BCO RGCOR	GUADELOUPE
174071	MDC	PIOMBO Johann	SSIC GGD78	MAYOTTE
300150	MDC	POURCHET Clément	SSIC GGD89	GUYANE
199896	MDC	TREIBER Grégory	SSIC GGD73	GUYANE

Décision n° 74814 GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGS du 14 octobre 2015

Spécialité : Systèmes d'information et de communication

Liste des volontaires dont la demande est rejetée :

NIGEND	GRADE	NOM, Prénom	AFFECTATION
118066	MAJ	PENOT Christian	DSICEG SSIC GGD17
133287	ADC	BECHET Bernard	SSIC GGD91
120306	ADC	BLANCHER Alain	SSIC GGD05
111963	ADC	LABBÉ Gilles	SSIC GGD50
128237	ADC	PROVOT Olivier	SSIC ESA
161494	ADJ	DOUSSET Marc	SSIC BCO RGCOR
119850	ADJ	FAURE Patrick	SSIC GGD26
151778	ADJ	GARCIA David	SSIC GGD30
132057	ADJ	MAURICIO Virgilio	SSIC GGD42
171469	ADJ	RENARD Cédric	SSIC BBS GAIR
162428	ADJ	ROSSET Philippe	SSIC GGD43
161177	ADJ	SABEG Pierre-Amar	SMCO SESTI GSA
206025	MDC	ADHUMEAU Yannick	SSIC BCO RGCVL
165638	MDC	BAZIN Stéphane	SSIC BCO RGBOURG
241014	MDC	BIETTE Nicolas	BTS STIG
190701	MDC	BOSQUILLON Cédric	SSIC BCO RGCA
310344	MDC	CALLET Remy	SMCO SESTI GSA
242559	MDC	CALY Cyril	SSIC GGD78
238596	MDC	CHANE-LAVE Laurent	BPI STIG
164716	MDC	GAUTIER Tony	SMCOSIC PSAPPUI GSA
162379	MDC	GERARD Jacques	SSIC ESA
122064	MDC	KADDOUR Yahia	SSIC GGD30
233502	MDC	LODIOT Mathieu	SSIC GGD69
241108	MDC	MONEIN Ludovic	BTS STIG
168778	MDC	MORISSET Stéphane	SSIC GGD61
182123	MDC	MOTTIN Damien	SSIC GGD77
190462	MDC	RÉAUBOURG Vincent	BPI STIG
163574	MDC	VIGIER Bertrand	SSIC GGD90
237770	GND (TA)	LE PAGE David	SSIC GGD77
202719	GND (TA)	REIX Vincent	SSIC GGD77